

Protéger son épargne Forex, options binaires : un marché à fuir

## Forex, options binaires : trading à haut risque !

Publié le 28 juillet 2017

Méfiez-vous des propositions de trading en ligne sur le Forex et les options binaires. Elles laissent croire qu'il est possible de devenir « trader » en quelques jours et de gagner rapidement beaucoup d'argent. Mais vous risquez d'y perdre vos économies et de tomber sur des arnaques. Nos explications.

Fin de la commercialisation des options binaires et des CFD les plus risqués Afin de protéger les épargnants contre les dangers de ces instruments de spéculation particulièrement risqués, la commercialisation des options binaires est interdite en France depuis le 2 juillet 2018 et celle des CFD les plus risqués depuis le 1er août 2018.

Seuls peuvent être commercialisés les CFD présentant des effets de levier relativement faibles. La limite est différente selon le marché financier. Par exemple, sur le Forex (marché où s'échangent les monnaies internationales), elle est de 30 pour les CFD sur les devises les plus importantes. Elle est de 5 pour les CFD sur actions et de 2 pour les CFD sur les crypto-monnaies.

### Forex, options binaires, de quoi parle-t-on ?

#### Le Forex, un marché non régulé

Le Forex (pour Foreign exchange) est un marché sur lequel s'échangent les monnaies du monde entier, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ce marché n'est pas régulé, contrairement par exemple au marché d'actions : cela signifie que les prix sont fixés directement par les différents intervenants professionnels (banques, établissements financiers, etc.). Il est donc soumis à des variations permanentes.

#### Les options binaires, gains ou lourdes pertes

Les options binaires sont des « instruments » de trading qui permettent de spéculer sur une très courte durée (quelques minutes, quelques heures...) sur l'évolution d'un titre (une action, une monnaie, un indice boursier, etc.) avec deux résultats possibles : la hausse ou la baisse de ce titre.

Si le « trader » a bien anticipé cette évolution, il perçoit un gain déterminé à l'avance ; à l'inverse, s'il se trompe, il perd l'intégralité de sa mise de départ à l'expiration de l'option binaire.

### Le trading en ligne, un investissement très risqué

#### Le risque de perdre tout son argent

Le premier risque, important, est celui de vous faire perdre votre argent en quelques minutes, par exemple avec les options binaires. Il est très difficile de prévoir l'évolution à très court terme (quelques minutes, quelques heures, quelques jours...) du cours d'une monnaie, d'un indice boursier ou d'une matière première. Cela revient à jouer à un jeu de hasard.

De plus, avec les instruments proposés, notamment les CFD, les pertes peuvent être plus importantes que la somme initialement investie : un « effet de levier » peut en effet multiplier vos pertes, parfois jusqu'à 400 fois.

#### Le risque de l'escroquerie

De nombreux sites internet proposent du trading sur le Forex ou via des options binaires sans bénéficier d'aucune autorisation. Il s'agit très souvent d'escroqueries : l'argent est détourné et, dans ce cas, les recours sont très limités en raison de la localisation, souvent à l'étranger, de ces prestataires illégaux. La [liste de ces sites Internet non autorisés](#) est publiée régulièrement sur le site de l'AMF.

#### Le risque de la double escroquerie

De faux professionnels de la finance, de faux cabinets d'avocats ou encore des personnes soi-disant mandatées par une autorité, proposent de vous rembourser les pertes subies sur des sites non autorisés à réaliser des transactions sur le Forex ou les options binaires. Là encore, il s'agit d'une arnaque. Le risque est alors pour un épargnant qui aurait déjà perdu les sommes investies dans le trading en ligne de reperdre encore plus d'argent.

### Le démarchage insistant et les pratiques douteuses des sociétés

Les sites non autorisés derrière lesquels se cachent des arnaques et certains sites de Forex et d'options binaires disposant d'autorisations délivrées par des régulateurs étrangers peu exigeants ont des pratiques douteuses. [Formation express au trading](#), « conseils » pour investir, copy-trading (suivre les investissements d'un soi-disant trader expérimenté), etc. : ce type de méthodes supposées assurer des gains, ne fait en réalité qu'augmenter les risques de pertes. Le trading nécessite des années d'expérience et même un trader professionnel n'est pas à l'abri des pertes, loin de là.

A cela s'ajoute souvent un démarchage insistant, allant jusqu'à plusieurs appels par jour, dès le moment où vous avez laissé vos coordonnées. Il s'accompagne de techniques commerciales manipulatoires bien rodées pour vous pousser à investir toujours plus : d'abord, le démarcheur aura un discours séduisant, amical, vous proposera de faire partie de ses clients « privilégiés ». Ensuite, une fois que vous aurez engrangé des pertes ou que vous souhaiterez retirer votre mise, son discours se fera plus menaçant, culpabilisant afin que vous investissiez de nouveau.



**Focus :** le rôle de l'AMF L'AMF enquête, surveille les prestataires détenant des sites de trading en ligne et bloque l'accès à ceux qui ne sont pas autorisés. Elle publie et met à jour régulièrement une [liste](#) (non exhaustive) des sites internet non autorisés à proposer en France des transactions sur le Forex et les options binaires.

Depuis le décembre 2016, la loi interdit aux professionnels de la finance (banques, sociétés de gestion, conseillers en investissements financiers) de diffuser des publicités par voie électronique à destination des particuliers sur les options binaires, le Forex et certains produits financiers à effet de levier (CFD). Les supports électroniques concernés sont les sites internet, les emailings, les smartphones, la radio, la télévision...

Cette interdiction s'applique également à tous les professionnels (régies publicitaires...) qui participent à la diffusion de ces publicités. L'AMF veille au respect de cette loi.

### Un seul conseil : évitez le Forex et les options binaires

Pour les particuliers, compte tenu du risque lié à ces instruments et de la présence de prestataires peu sérieux, voire exerçant

# AMF

illégalement leurs activités, la plus sage des décisions est d'éviter de spéculer sur le Forex et les options binaires. Gardez bien à l'esprit :


- Le site de trading vous garantit des gains rapides ? Il s'agit de promesses irréalistes.
- Les « formations » proposées gratuitement en ligne ne feront jamais de vous un trader expérimenté.
- Les petits gains engrangés au démarrage ne sont là que pour vous inciter à investir toujours davantage. Par la suite, vous y perdrez.



## Un doute, une question ? Contactez Epargne Info Service

Si vous avez des questions, si vous avez été démarché ou encore si vous avez un doute sur le sérieux de la société qui vous propose d'investir, vous pouvez contacter Epargne Info Service au 01 53 45 62 00 (prix d'un appel local), du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, ou via le [formulaire en ligne](#) prévu à cet effet.

L'AMF a réalisé une étude en 2014\* dont les résultats sont édifiants : 9 clients sur 10 investissant sur le Forex et/ou les CFD via des sites de trading autorisés ont perdu de l'argent. La perte moyenne a été de 10 900 € par client. Si malgré tout vous souhaitez investir, demandez-vous si vous êtes prêt à perdre toute votre mise et même plus. Le trading en ligne n'est pas destiné aux amateurs, il faut comprendre et maîtriser les instruments financiers sur lesquels vous allez investir (CFD, options binaires, « effet de levier », ...). Enfin, vérifiez que la société ne fait pas partie de la liste noire et est autorisée à proposer ses services en France. Notez bien que ce n'est pas parce qu'une société est autorisée que les produits qu'elle propose ne sont pas risqués.

 **Focus :** vérifier si une société est autorisée. Pour savoir si une société est agréée, c'est-à-dire autorisée à proposer ses services en France, consultez le site [Regafi](#). Cette vérification est une première démarche à avoir avant toute décision d'investissement, mais elle n'exempte pas des autres vérifications sur la société et ses produits financiers. Soyez très vigilant lors de votre vérification : des escrocs se font passer pour des sites autorisés, en empruntant le nom de sociétés présentes sur le registre Regafi. La différence se joue par exemple à une lettre en plus dans l'adresse internet du site. En cas de doute, contactez Epargne Info Service.

## Que faire en cas d'arnaque ?

Si vous avez été victime et que le site de trading est régulé en France ou en Europe, vous pouvez saisir le [médiateur de l'AMF](#), par courrier ou par formulaire électronique. La conservation d' [indices matériels](#) (emails, enregistrements téléphoniques...) peut aider à une éventuelle indemnisation. Si le site n'est pas régulé en France ou en Europe, nous vous conseillons de porter plainte auprès du parquet du tribunal de grande instance du lieu de l'éventuelle infraction.

[> Retour au dossier Forex, options binaires](#)

[Fiche pratique : Forex, options binaires](#)

[Dossier : éviter les arnaques](#)

[Vidéo : les risques du trading en ligne](#)

Pour aller plus loin :



\*Etude publiée par l'AMF en juillet 2014, réalisée sur un échantillon de 15 000 clients de plateformes autorisées, sur une période de 4 ans, de 2009 à 2012.  
[Haut de page](#)

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF

Contact : Direction de la communication. Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02